REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

05/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 16/01/26
Date d'affichage 16/01/26
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 16 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 23 janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
M. DESFEMMES Didier
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony
M. LABONNE Gérard
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
Mme GONZALEZ Sylvie
Mme GUERRY Laure
Mme GRIMARD Eliane
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice

Absents :
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. CONIL Gaël
M. RENÉ David
M. BAUDON Julien
M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Patrice CORRE est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

5- Cotisation à l'IFI 03

Rapporteur / Patrice CORRE

L'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI 03) sollicite les communes de résidence de leurs apprentis, à hauteur de 46 € par apprenti, sous forme de cotisation. Cette année, ce sont 9 jeunes Saint-Yorrais qui sont concernés.

Après avis favorable du Bureau municipal, il est proposé au Conseil municipal de cotiser à l'IFI 03, pour un montant de 9 x 46 €, soit 414 €, au titre du soutien de la Municipalité à cette mission au service des jeunes, de l'économie et de l'emploi dans notre département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 414 € à l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier.

Vote **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2026
99_DE-003-210302642-20260124-DELIB5_26-D

Fait à Saint-Yorre, le 24 janvier 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Patrice CORRE

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2026
Application agréée E-legalite.com
03_DE-003-210302642-20260124-DELIB5_26-D